



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 13/12/16

Reçu en Préfecture le : 16/12/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 12 décembre 2016
D-2016/571

Aujourd'hui 12 décembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruptions de séance de 17h03 à 17h14 et de 19h40 à 20h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mme Michèle DELAUNAY absente de 17h45 à 20h20; Mme Magali FRONZES absente de 18h05 à 21h13;
Mr Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 18h55; Mr Vincent FELTESSE présent jusqu'à 21h*

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Emmanuelle AJON

Programme d'Intérêt Général métropolitain. ' Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole '. Subvention de la Ville aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En complément de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Renouvellement Urbain et Hôtels Meublés » qui permet d'apporter des aides aux propriétaires pour la rénovation de logements du parc privé sur le centre ancien, la Ville de Bordeaux a décidé de s'inscrire dans le Programme d'Intérêt Général mis en place par Bordeaux Métropole afin d'accompagner l'amélioration des logements sur le reste de la commune.

L'inscription dans ce dispositif communautaire a été décidée par délibération n°2013/745 du 16 décembre 2013 et les modalités d'aide aux propriétaires ont été précisées dans la convention communale signée le 23 janvier 2014.

Ce Programme d'Intérêt Général a pour objectif :

- de mieux détecter et traiter les situations de mal logement subies par des propriétaires occupants modestes et très modestes ou des locataires,
- d'encourager la rénovation thermique afin d'améliorer le confort des logements, et de lutter contre la précarité énergétique,
- d'encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées,
- de développer l'offre de logements locatifs à loyers maîtrisés.

Dans ce cadre, les propriétaires bailleurs (PB), les propriétaires occupants (PO) sont donc susceptibles de bénéficier d'aides financières de la Ville.

Au titre de la présente délibération, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 12 projets listés dans les tableaux annexés, pour un montant total de 32 985 €.

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, au vu de la décision de versement total de la subvention de l'Anah pour les travaux ouvrant droit aux aides de l'Agence, et au vu des factures originales acquittées et d'une attestation de l'équipe de suivi-animation certifiant l'achèvement des travaux prescrits pour les projets n'ouvrant pas droit aux aides de l'Agence.

Pour éviter de faire porter aux propriétaires les plus fragiles des avances sur travaux trop importantes, les aides de la Ville au bénéfice des propriétaires occupants très modestes, pourront être versées directement aux entreprises dans une logique de tiers payant. Dans ce cas, l'aide de la Ville sera versée au vu de l'ensemble des factures et d'une attestation de l'équipe de suivi-animation certifiant l'achèvement des travaux prescrits sur le projet.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- accorder à chacun des bénéficiaires la subvention indiquée pour la Ville de Bordeaux.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

Liste dossiers PIG Métropolitain présentés au Conseil Municipal du 12 décembre 2016
Propriétaires occupants

Type	Nom Propriétaires	Adresse Immeuble	N° du logement	Type du logement	Nature de travaux	Dépenses subventionnées	Montant subventions ANAH	Taux subvention (base) Ville	Subvention de base VILLE	Total subvention VILLE	Commentaires
Propriétaire occupant (ANAH)	Mme Marie FONTANILLE	27, rue de Lurbe	1	T4	Energie	20 000 €	10 000 €	10%	2 000€	2 000 €	dépense subventionnée plafonnée à 20 000 €
Propriétaire occupant (ANAH)	M et Mme Dominique BUZET	32 avenue de Strasbourg	1	T5	Energie	20 000 €	10 000 €	10%	2 000 €	2 000 €	dépense subventionnée plafonnée à 20 000 €
Propriétaire occupant (ANAH)	Mme Dominique RODRIGUEZ	88, rue d'Aubidey	1	T3	Energie	20 000 €	10 000 €	10%	2 000€	2 000 €	dépense subventionnée plafonnée à 20 000 €
Propriétaire occupant (ANAH)	M Emile PREUILH	17, rue Caillou	1	Studio	Autonomie Adaptation	8 015 €	4 008 €	10%	802 €	802 €	
Propriétaire occupant (ANAH)	Mme Anne MAITROT	253 rue Pelleport	1	T5	Lourds	50 255 €	25 128 €	15%	7 538 €	7 538 €	
Propriétaire occupant (ANAH)	Mme Laetitia POGGi	79, rue Georges Mandel	1	T5	Energie	20 000 €	10 000 €	10%	2 000 €	2 000 €	dépense subventionnée plafonnée à 20 000 €
Propriétaire occupant (ANAH)	Mme Khadija BOUNIF	179, rue de Bègles	1	T3	Energie	20 000 €	10 000 €	10%	2 000 €	2 000 €	dépense subventionnée plafonnée à 20 000 €
Propriétaire occupant (ANAH)	Mme Isabelle QUATTROCHI	11, rue du Commandant Marchand	1	T3	Energie	12 215 €	6 108 €	10%	1 222 €	1 222 €	
Propriétaire occupant (ANAH)	M et Mme Naim BOUZAROURA	68, rue de Libourne	1	T4	Energie	8 681 €	3 038 €	10%	868 €	868 €	
Propriétaire occupant (ANAH)	M Frédéric DEVAL	72 bd Albert Brandenbourg	1	T3	Energie	20 000 €	10 000 €	10%	2 000 €	2 000 €	dépense subventionnée plafonnée à 20 000 €
Propriétaire occupant (ANAH)	M FERREIRA DE LIMA et Mme ROUMEGOUS	243, rue Lecocq	1	T4	Energie	16 313 €	8 157 €	10%	1 631 €	1631 €	
TOTAUX			11							24 060 €	

Liste dossiers PIG Métropolitain présentés au Conseil Municipal du 12 décembre 2016
Propriétaires bailleurs

Type	Nom Propriétaires	Adresse Immeuble	N° du logement	Type du logement	Nature de travaux	Dépenses subventionnées	Montant subventions ANAH	Taux subvention (base) Ville	Subvention de base VILLE	Prime LCTS (PB) VILLE	Prime adaptabilité des logements en rez-de-chaussée (PB) VILLE	Prime à la mise en gestion associative de logements (PB) VILLE	Total subvention VILLE	Commentaires
Propriétaire Bailleur	M Jean François DUPIOL	8, place de Lerne	1	T3	Amélioration	69 245	24 236	10%	6 925	2 000 €			8 925 €	
TOTAUX			1										8 925 €	